



**Indice de viabilité des medias  
(MSI)**

**Méthodologie MSI**

**2016**

## METHODOLOGIE MSI

L'MSI démarre avec cinq vastes « objectifs » permettant de mesurer la solidité et la viabilité des systèmes médiatiques qui englobent le degré de protection de la liberté de parole, le journalisme professionnel, la pluralité des sources d'actualités, la gestion commerciale et les institutions d'appui. De multiples « indicateurs » définissent ensuite les conditions spécifiques qui permettront d'atteindre chacun de ces objectifs. Les cinq objectifs et leurs indicateurs correspondants représentent une échelle d'après laquelle il est possible de mesurer le système des médias d'un pays sur la base d'une définition largement acceptée des médias indépendants et efficaces. Cette approche offre une évaluation complète d'un secteur médiatique et des nombreux facteurs qui permettront de déterminer si celui-ci sera ouvert, professionnel et rentable.

L'essentiel de l'MSI dans chaque pays est représenté par le groupe d'experts qui complètent le questionnaire MSI, en accordant des scores et faisant des commentaires écrits et participent à une discussion de panel portant sur l'état des médias. Un modérateur local sera responsable de la facilitation du processus et de la discussion. Le rôle d'IREX consiste à aider le processus et fournir une surveillance du contrôle de qualité. L'IREX peut mener, entre certaines limites, des recherches supplémentaires au sein de l'environnement médiatique et fournit un set de scores supplémentaire qui vaut autant que ceux de tout autre panéliste (par exemple, s'il y a 12 panélistes, les scores accordés par l'IREX comptent comme les scores d'un 13<sup>e</sup>). La transparence du processus, ainsi que l'utilisation des experts et modérateurs locaux contribuent tous à la réussite de l'MSI en jouant le rôle d'un outil de recherche. Le résultat final constitue une analyse détaillée et nuancée de la situation médiatique dans chaque pays que seuls les spécialistes et experts des médias locaux sont en mesure de fournir.

L'MSI a été conçu pour être suffisamment flexible pour inclure des jugements qualitatifs, tout en intégrant également un système de notation standard qui permet d'effectuer une analyse régulière des systèmes médiatiques dans tous les pays et sur de nombreuses années.

En outre, l'MSI est conçu spécifiquement pour s'appliquer dans tous les pays du monde. Sa souplesse lui permet d'analyser une variété de systèmes et leurs caractéristiques uniques. Par exemple, des mesures de professionnalisme et de viabilité s'appliquent aux médias communautaires, privés ou publics autant qu'aux médias sur Internet, à la presse parlée ou à la presse écrite. L'MSI ne marque pas de préférence pour les médias publics ou privés mais mesure la diversité des sources de médias et des types de propriété et de gestion.

Le processus de l'MSI cherche à évaluer le statut *actuel* (au cours de l'année passée) des médias de votre pays, et non pas les transgressions passées ou futures. En mesurant chaque année les mêmes objectifs et indicateurs, l'MSI peut comparer le développement (ou la régression) d'un secteur médiatique dans le temps. Par conséquent, il joue le rôle d'un outil de défense efficace et contribue aux efforts de développement des médias.

**OBJECTIF 1 : LES NORMES JURIDIQUES ET SOCIALES PROTEGENT ET FAVORISENT LA LIBERTE DE PAROLE ET L'ACCES AUX INFORMATIONS PUBLIQUES****LES NORMES JURIDIQUES ET SOCIALES PROTEGENT ET FAVORISENT LA LIBERTE DE PAROLE ET L'ACCES AUX INFORMATIONS PUBLIQUES**

- LES PROTECTIONS JURIDIQUES ET SOCIALES DE LA LIBERTE DE PAROLE EXISTENT ET SONT APPLIQUEES
- L'OCTROI DE LICENCE OU L'ENREGISTREMENT OFFICIEL DES MEDIAS PROTEGE L'INTERET PUBLIC EST JUSTE, CONCURRENTIEL ET APOLITIQUE
- L'ENTREE SUR LE MARCHÉ ET LA STRUCTURE FISCALE DES MEDIAS SONT EQUITABLES ET COMPARABLES AUX AUTRES INDUSTRIES
- LES ACTES CRIMINELS CONTRE LES PROFESSIONNELS DES MEDIAS, LES REPORTERS CITOYENS ET LES DEBOUCHES MEDIATIQUES SONT POURSUIVIS DE MANIERE VIGOUREUSE MAIS LA FREQUENCE DE CES ACTES EST REDUITE
- LA LOI PROTEGE L'INDEPENDANCE EDITORIALE DES MEDIAS D'ETAT OU PUBLICS
- LE LIBELLE DIFFAMATOIRE EST UNE QUESTION DE DROIT CIVIL, LES FONCTIONNAIRES PUBLICS SONT CENSES SE CONFORMER A UN MODELE DE VALEURS PLUS EXIGEANT, LA PARTIE VICTIME D'UN OUTRAGE DOIT PROUVER LA FAUSSETE ET L'INTENTION DE NUIRE
- LES INFORMATIONS PUBLIQUES SONT FACILEMENT ACCESSIBLES, LE DROIT D'ACCES A L'INFORMATION S'APPLIQUE AUSSI BIEN AUX MEDIAS, QU'AUX JOURNALISTES ET AUX CITOYENS
- L'ACCES DES DEBOUCHES MEDIATIQUES AUX SOURCES D'ACTUALITES LOCALES ET INTERNATIONALES ET L'USAGE QU'ILS EN FONT N'EST PAS RESTREINT PAR LA LOI
- L'ENTREE DANS LA PROFESSION JOURNALISTIQUE EST LIBRE ET LE GOUVERNEMENT N'IMPOSE AUCUNE LICENCE, RESTRICTIONS OU DROITS SPECIAUX POUR LES JOURNALISTES

**OBJECTIF 2 : LE JOURNALISME SATISFAIT AUX NORMES DE QUALITE****LE JOURNALISME SATISFAIT AUX NORMES DE QUALITE**

- LE REPORTAGE EST EQUITABLE, OBJECTIF ET BIEN DOCUMENTE
- LES JOURNALISTES RESPECTENT DES NORMES ETHIQUES ACCEPTEES ET RECONNUES
- LES JOURNALISTES ET LES REDACTEURS NE PRATIQUENT PAS L'AUTOCENSURE
- LES JOURNALISTES ABORDENT LES EVENEMENTS ET LES QUESTIONS CLES
- LE NIVEAU DES SALAIRES DES JOURNALISTES ET AUTRES PROFESSIONNELS DES MEDIAS EST SUFFISAMMENT ELEVE POUR DECOURAGER TOUTE CORRUPTION ET NE PAS PERDRE LE PERSONNEL QUALIFIE
- LES EMISSIONS DE DIVERTISSEMENT N'ECLIPSENT PAS LES EMISSIONS D'ACTUALITE ET D'INFORMATION
- LES INSTALLATIONS ET L'EQUIPEMENT DE COLLECTE, DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DES ACTUALITES SONT MODERNES ET EFFICACES
- LES EMISSIONS ET LES REPORTAGES DE NICHE ET DE QUALITE EXISTENT (ENQUETES, DOMAINE ECONOMIQUE/COMMERCIAL, LOCAL, POLITIQUE)

**OBJECTIF 3 : DE MULTIPLES SOURCES D'ACTUALITES OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS OBJECTIVES ET FIABLES****DE MULTIPLES SOURCES D'ACTUALITES OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS OBJECTIVES ET FIABLES**

- LA PLURALITE DES SOURCES D'ACTUALITES PRIVEES ET PUBLIQUES (PAR EX. PRESSE ECRITE, PARLEE, INTERNET, TELEPHONIE MOBILE) EXISTE ET OFFRE UNE DIVERSITE DE POINTS DE VUE
- L'ACCES DES CITOYENS AUX MEDIAS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX N'EST PAS LIMITE PAR LA LOI, LA CONDITION ECONOMIQUE OU PAR D'AUTRES MOYENS
- LES MEDIAS PUBLICS OU D'ETAT REFLETENT LES OPINIONS DE L'EVENAIL POLITIQUE, SONT APOLITIQUES ET SERVENT L'INTERET DU PUBLIC
- LES AGENCES DE PRESSE INDEPENDANTES COLLECTENT ET DISTRIBUENT LES ACTUALITES POUR LES DEBOUCHES MEDIATIQUES
- LES MEDIAS PRIVES PRODUISENT LEURS PROPRES ACTUALITES
- LA TRANSPARENCE DE LA PROPRIETE DES MEDIAS PERMET AUX CONSOMMATEURS D'EVALUER L'OBJECTIVITE DES ACTUALITES ; LA PROPRIETE DES MEDIAS N'EST PAS CONCENTREE ENTRE LES MAINS DE QUELQUES CONGLOMERATS
- UN LARGE EVENAIL D'INTERETS SOCIAUX SE REFLETENT ET SONT REPRESENTES DANS LES MEDIAS, Y COMPRIS LES SOURCES D'INFORMATIONS DANS DES LANGUES MINORITAIRES
- LES MEDIAS FOURNISSENT DES ACTUALITES ET INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS LOCALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

**OBJECTIF 4 : LES MEDIAS SONT DES ENTREPRISES BIEN GEREES PERMETTANT L'INDEPENDANCE EDITORIALE****LES MEDIAS SONT DES ENTREPRISES BIEN GEREES PERMETTANT L'INDEPENDANCE EDITORIALE**

- LES DEBOUCHES MEDIATIQUES SONT DES ENTREPRISES RENTABLES ET AUTO-SOUTENABLES
- LES MEDIAS REÇOIVENT UNE REMUNERATION DE MULTIPLES SOURCES
- LES AGENCES DE PUBLICITE ET LES INDUSTRIES ASSOCIEES SOUTIENNENT UN MARCHÉ DE LA PUBLICITE
- LES RECETTES DE PUBLICITE COMME POURCENTAGE DES RECETTES GLOBALES S'ALIGNENT SUR LES NORMES ACCEPTEES
- LES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT ET LES ANNONCES PUBLICITAIRES SONT ATTRIBUEES EQUITABLEMENT, DANS LE RESPECT DE LA LOI, NE SAPENT PAS L'INDEPENDANCE EDITORIALE ET NE DESEQUILIBRENT PAS LE MARCHÉ
- DES ETUDES DE MARCHÉ SONT UTILISEES POUR ETABLIR DES PLANS STRATEGIQUES, AMELIORER LES RECETTES DE PUBLICITE, ET PERSONNALISER LE PRODUIT SELON LES BESOINS ET INTERETS DU PUBLIC
- L'INDICE D'ECOUTE, LES CHIFFRES DE TIRAGE ET LES STATISTIQUES D'INTERNET SONT PRODUITS DE MANIERE FIABLE ET INDEPENDANTE

## OBJECTIF 5 : LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN AGISSENT POUR LES INTERETS PROFESSIONNELS DES MEDIAS INDEPENDANTS

### LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN AGISSENT POUR LES INTERETS PROFESSIONNELS DES MEDIAS INDEPENDANTS

- LES ASSOCIATIONS COMMERCIALES REPRESENTENT LES INTERETS DES PROPRIETAIRES ET DES DIRECTEURS DES MEDIAS ET OFFRENT DES SERVICES AUX MEMBRES
- LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ŒUVRENT POUR PROTEGER LES DROITS DES JOURNALISTES ET FAIRE AVANCER LA QUALITE DU JOURNALISME
- LES ONG SOUTIENNENT LA LIBERTE DE PAROLE ET LES MEDIAS INDEPENDANTS
- DES DIPLOMES DE JOURNALISME DE QUALITE EXISTENT ET OFFRENT UNE EXPERIENCE PRATIQUE CONSIDERABLE
- LA FORMATION A COURT-TERME ET LES INSTITUTIONS ET PROGRAMMES DE FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL PERMETTENT AUX JOURNALISTES D'AMELIORER LEURS COMPETENCES OU D'ACQUERIR DE NOUVELLES COMPETENCES
- LES SOURCES DE MATERIEL TECHNIQUE, PAPIER JOURNAL ET LES IMPRIMERIES SONT APOLITIQUES, SANS MONOPOLE ET NON LIMITEES
- LES CHAINES DE DIFFUSION DES MEDIAS (PAR EX. LES KIOSQUES, LES TRANSMETTEURS, LE CABLE, L'INTERNET, LA TELEPHONIE MOBILE) SONT APOLITIQUES , SANS MONOPOLE ET NON LIMITEES
- L'INFRASTRUCTURE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS REpond AUX BESOINS DES MEDIAS ET DES CITOYENS DE MANIERE SATISFAISANTE

## INDICATEUR DE NOTATION DÉFINITIONS

**0** = Non, le pays ne signifie pas indicateur ; le gouvernement ou les forces sociales peuvent s'opposer de manière active à sa mise en œuvre.

**1** = Le pays remplit les conditions minimales de l'indicateur ; il est possible que les forces ne s'opposent pas à sa mise en œuvre mais que l'environnement commercial ne le soutienne pas et que le gouvernement ou les institutions professionnelles ne soutiennent pas le changement de manière active et complète.

**2** = Le pays a commencé à remplir certains aspects de l'indicateur mais la progression est peut-être trop récente pour être évaluée ou dépend du gouvernement ou des forces politiques actuels.

**3** = Le pays remplit certaines conditions de l'indicateur et la mise en œuvre de l'indicateur et/ou un changement de gouvernement s'est mis en place sur plusieurs années indiquant ainsi une viabilité probable.

**4** = Oui, le pays remplit les conditions de l'indicateur ; a conservé son statut malgré de multiples changements de gouvernement, des fluctuations économiques, des modifications des opinions publiques et/ou différentes conventions sociales.

Les scores doivent être présentés sous forme de points entiers ou de demi-points (0, 0.5, 1.0, 1.5, 2.0, 2.5, 3.0, 3.5, or 4.0).